



Possibilité forestière 2008 - 2013 Résultats Provinciaux

Des gestes concrets
vers un aménagement forestier durable

8 décembre 2006

Roberval

Bureau du Forestier
en chef

Québec 





Calcul de possibilité forestière 2008 - 2013

Réalisation par
Forêt Québec



Dépôt des CPF au
Forestier en chef en Juin 2006



Validation



Décisions et recommandations



Détermination de la possibilité forestière 2008 - 2013
Analyse des écarts



Orientations 2013 - 2018



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



Préambule

Le rôle du Forestier en chef



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



Mandats et pouvoirs

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et d'autres dispositions législatives.

(Projet de Loi 94, sanctionné en juin 2005)



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



Contexte juridique

Mise en œuvre de la recommandation 7.2 du rapport de la Commission Coulombe.

FORESTIER EN CHEF

- **Agir avec neutralité,**
- **Agir avec indépendance,**
- **Agir avec transparence,**
- **Agir avec crédibilité,**
- **Agir dans une perspective de développement durable.**



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



Mandats du Forestier en chef

Article 17.1.2

- **Supervise les calculs de possibilité forestière (CPF)**
- **Propose des exigences particulières.**
- **Prépare le Manuel d'aménagement forestier.**
- **Détermine les données et les moyens requis.**

Article 17.1.3

- **Détermine et rend publique la possibilité forestière.**
- **Rend publiques ses justifications.**



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



1

Cadre général de réalisation CPF 2008 - 2013



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



1.1 - Cadre de gestion

- **Manuel d'aménagement forestier** (4^e édition)
- **11 objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier** (OPMV)
- **18 orientations ministérielles** (OM)
- **81 décisions du comité de coordination des CPF** (CCCP)



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



1.1 - *Cadre de gestion* (suite)

Ententes spécifiques

- **Nation Crie : Paix des Braves** (chapitre 3)
- **Autres Premières Nations (Innus, Attikamekw, Algonquins, ...)**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



1.1 - *Cadre de gestion* (suite)

Tenir compte :

- **Aires protégées** (30 juin 2006).
- **Limite nordique des forêts attribuables** (décembre 2002).
- **Perturbations naturelles** (1^{er} septembre 2005).
- **Interventions réelles et planifiées** (31 mars 2008).
- **Inventaires de suivi des travaux sylvicoles.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



1.2 - Fondements des CPF 2008 - 2013

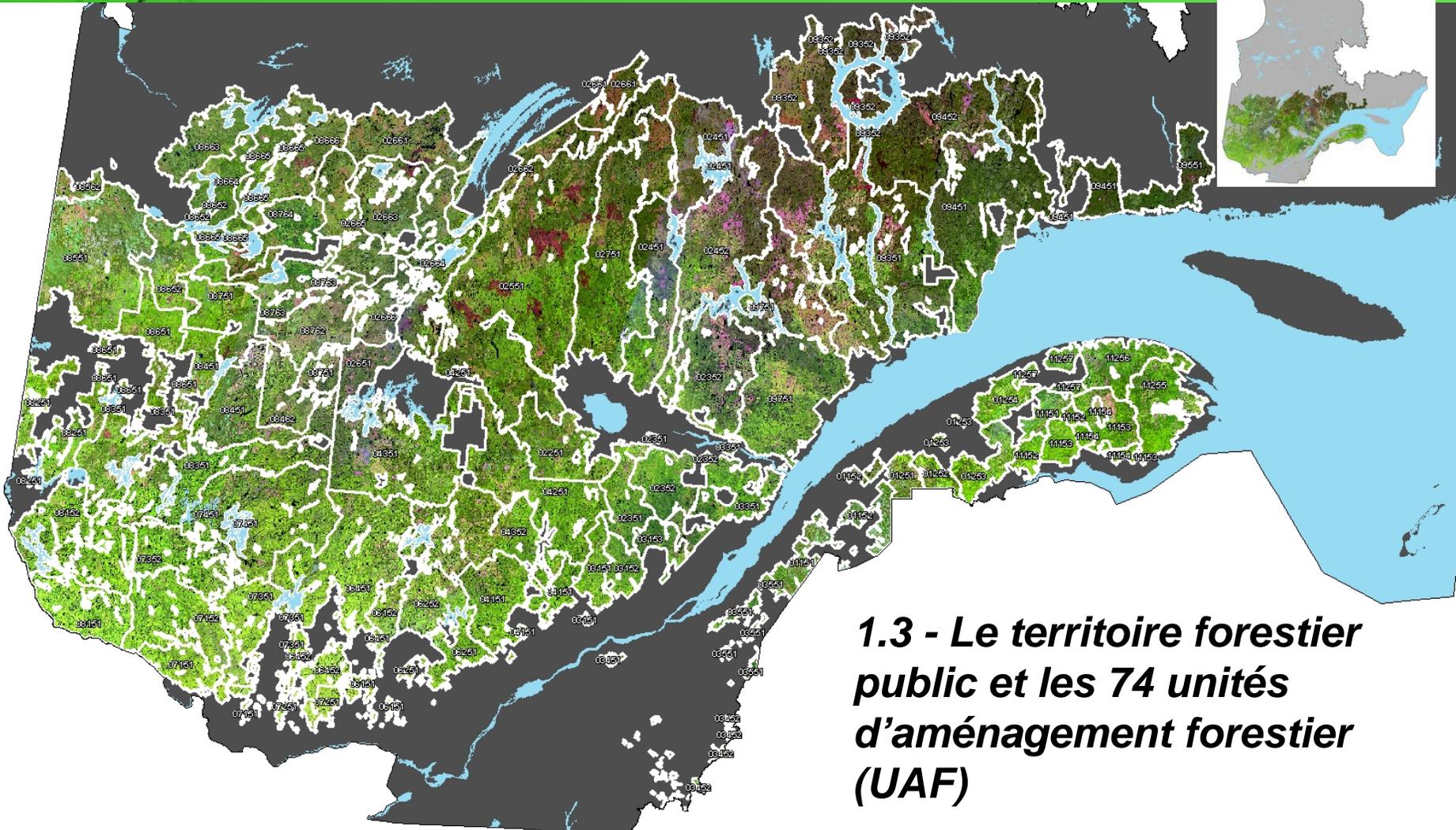
Intégrer :

- **Protection de la biodiversité et de l'environnement**
- **Utilisation multiple du territoire**
- **Faisabilité opérationnelle**
- **Pertes de matière ligneuse associées aux perturbations naturelles**
- **Coupe mosaïque**



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 

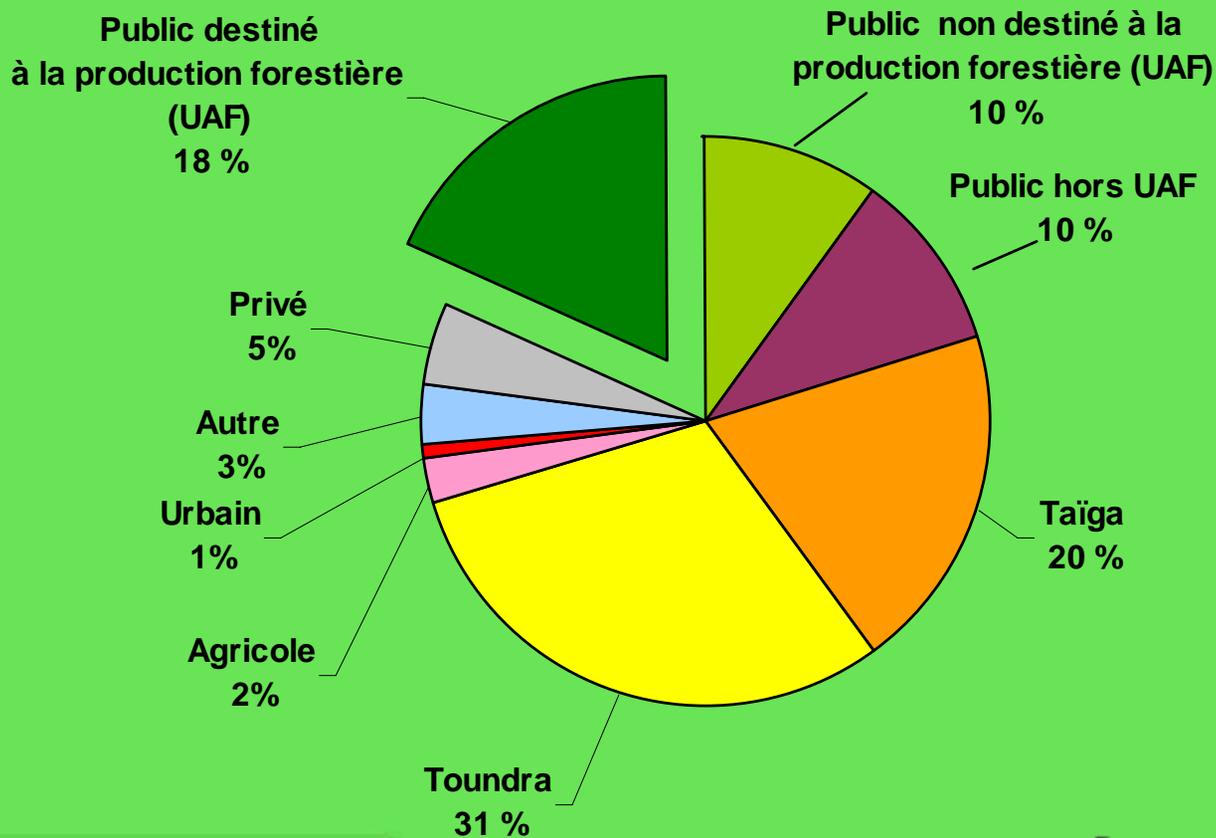


1.3 - Le territoire forestier public et les 74 unités d'aménagement forestier (UAF)





1.4 - Portrait territorial du Québec

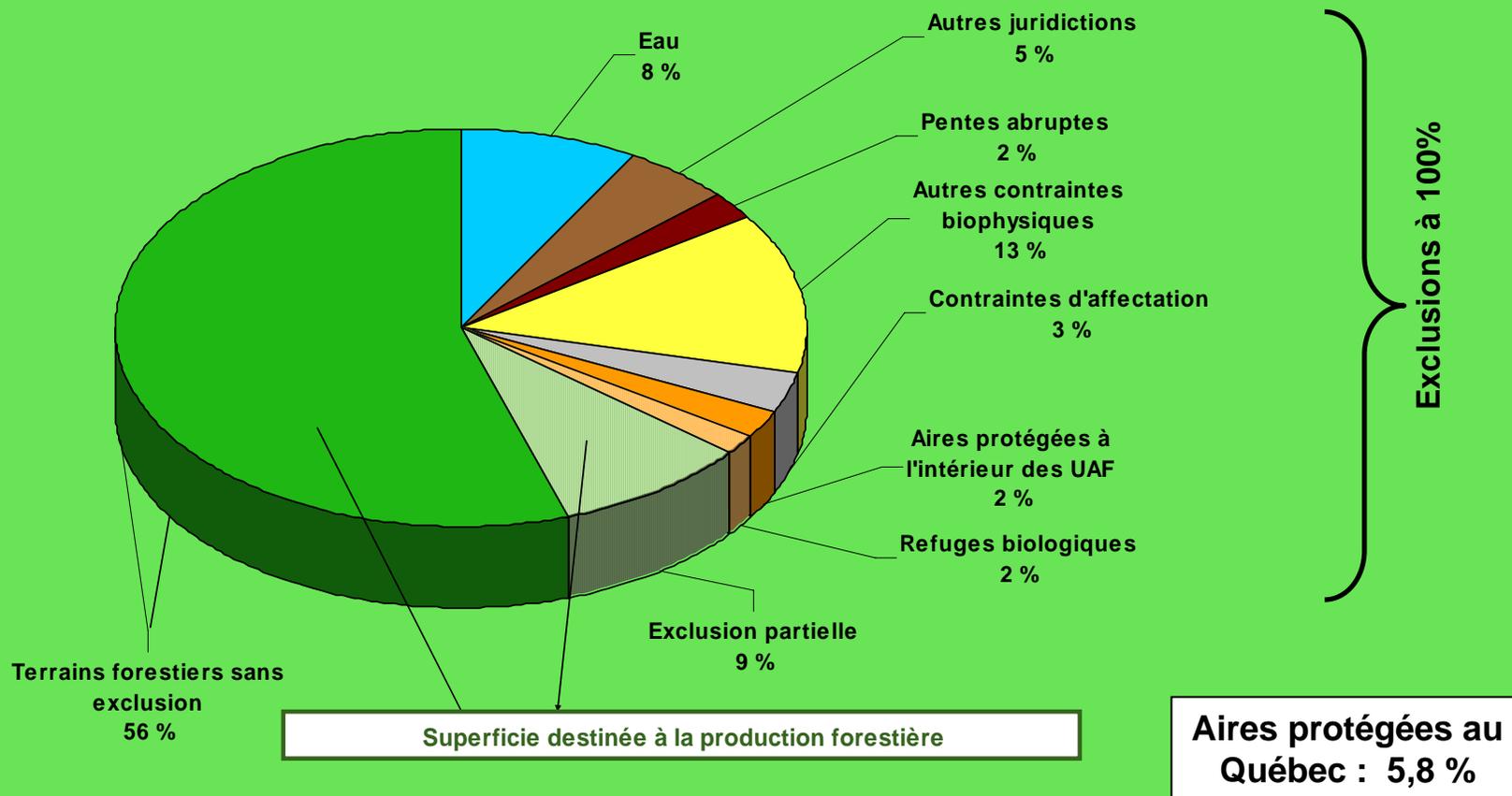


Bureau du Forestier
en chef

Québec



1.5 - Utilisation du territoire forestier public dans les UAF (18 %)

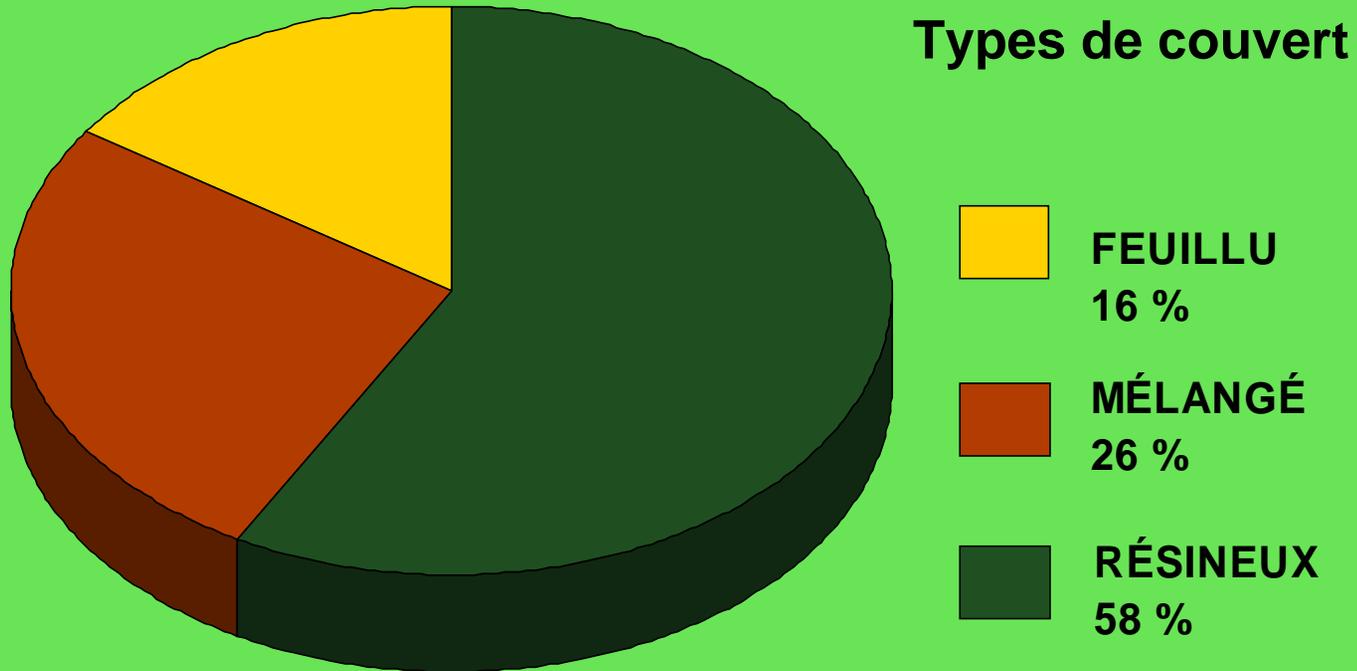


Bureau du Forestier
en chef

Québec



1.6 - Portrait du territoire destiné à la production forestière



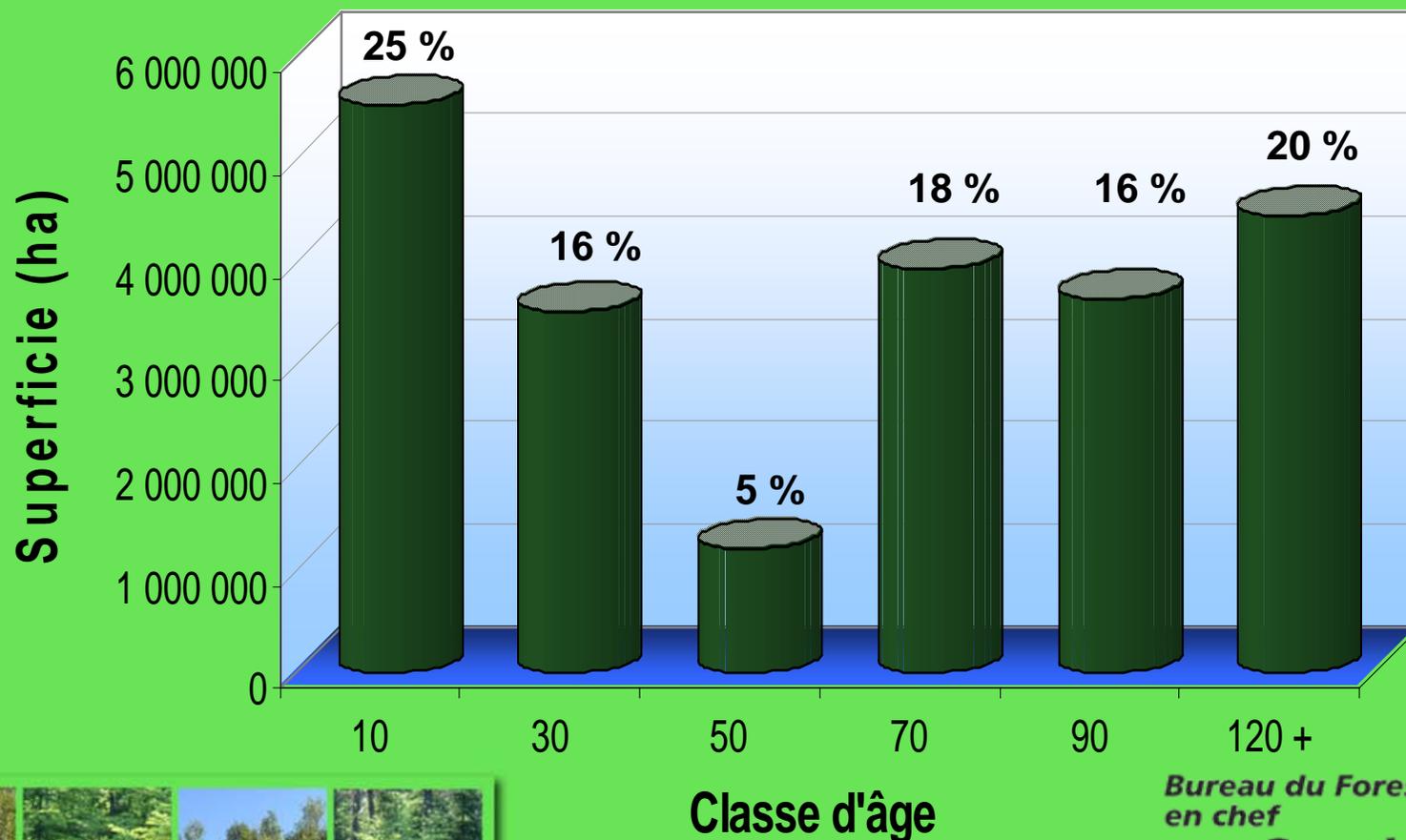
Bureau du Forestier
en chef

Québec



1.6 - Portrait du territoire destiné à la production forestière (suite)

Couvert RÉSINEUX (58 %)



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



2

Processus de validation réalisé par le Forestier en chef



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



2.1 - Comité consultatif

- **Formé d'experts externes.**
- **S'assure de la rigueur du processus de validation.**
- **Conseille le Forestier en chef** (validation et décisions).



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



2.2 - Objectifs de la validation

- Appropriation des résultats des CPF 2008 - 2013.
- Vérification de la conformité de l'application des orientations gouvernementales.
- Révision de certaines orientations.
- Identification des éléments à considérer pour la détermination de la possibilité forestière.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



2.3 - Étapes de la validation

Étape 1 (mai à août 2006)

- **Analyse globale.**
- **Vérification de 43 éléments fondamentaux.**

Conformité élevée

Étape 2 (août à septembre 2006)

- **Analyses complémentaires** (11 éléments).
- **Sélection d'éléments pour les décisions et les recommandations.**

Écarts mineurs corrigés



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



2.4 - Conclusion sur la validation

«Ce qui devait être fait, a été fait et bien fait !»



**Bureau du Forestier
en chef**

Québec 



3

Décisions et recommandations du Forestier en chef 2008 - 2013

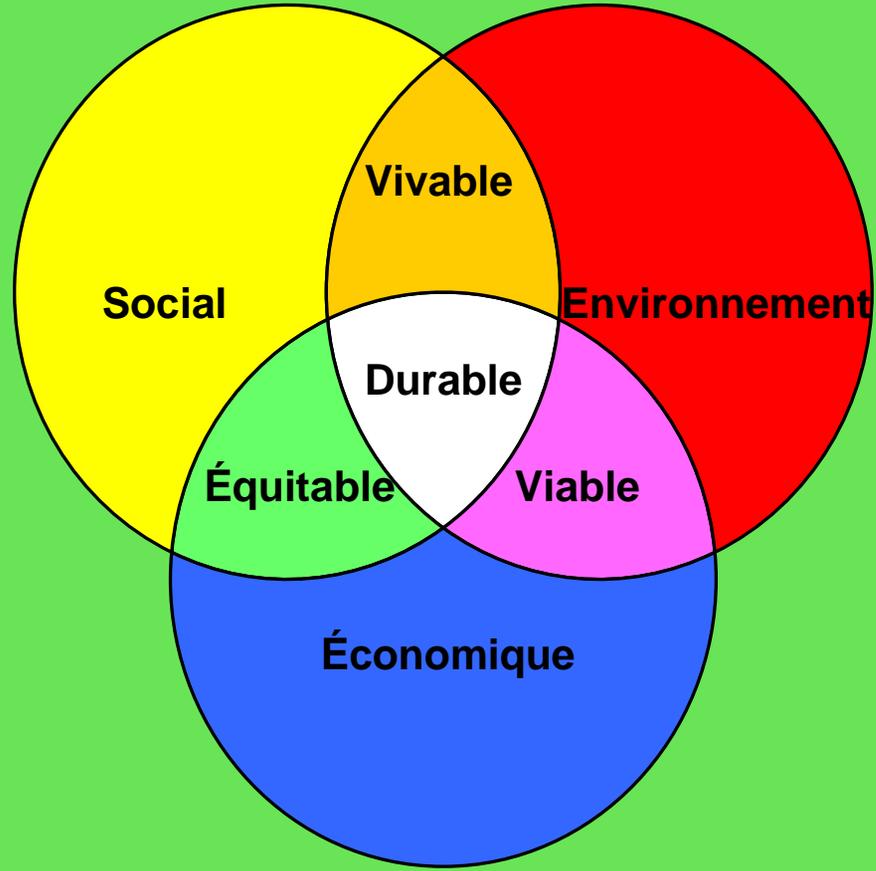


Bureau du Forestier
en chef

Québec 



Aménagement forestier durable





3.1 - CPF 2008 - 2013

Constat du Forestier en chef

L'information sur les CPF 2008 - 2013 transmise par Forêt Québec est complète.

Décision

Le Forestier en chef utilise les résultats des CPF de Forêt Québec comme base afin de déterminer la possibilité forestière pour la période 2008 - 2013.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.2 - Surestimation des tarifs de cubage

Fait nouveau (septembre 2006)

- **Surévaluation des volumes de bois sur pied.**
- **Causée par la procédure de sélection des arbres échantillonnés.**
- **S'applique aux 2^e et 3^e programmes d'inventaire forestier.**
- **Procédure corrigée pour le 4^e programme.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.2 - Surestimation des tarifs de cubage (suite)

Les conclusions du rapport (Direction des inventaires forestiers, septembre 2006) **ne permettent pas d'évaluer avec une précision suffisante la surestimation des volumes propre à chaque essence, UAF ou région.**

Décision

Par précaution, le Forestier en chef applique une réduction de 2 % à la possibilité forestière 2008 - 2013 pour le groupe d'essences « sapin, épinettes, pin gris et mélèze ».





3.2 - Surestimation des tarifs de cubage

(suite)

Dans le cadre du 4^e programme d'inventaire, le mode de sélection des arbres études a été révisé de manière à éliminer la surestimation des tarifs de cubage locaux.

Recommandation

Le Forestier en chef recommande de compléter le 4^e programme d'inventaire forestier de manière à ce que les données compilées soient disponibles dès 2011 pour l'ensemble des UAF, en vue des calculs de possibilité pour la période 2013 - 2018.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.3 - Îlots de vieillissement

But recherché

Maintenir en permanence une quantité de forêts mûres et surannées (OPMV 4).

Moyen

Localiser des portions de forêt qu'on laisse vieillir jusqu'au stade suranné (implantation progressive sur 20 ans).



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.3 - *Îlots de vieillissement* (suite)

Conséquences sur les CPF

- Effet positif sur la biodiversité
- Augmentation de la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles.
- Augmentation des taux de carie et de la mortalité.
- Décalage de la période critique par rapport à l'effet attendu des travaux sylvicoles réalisés depuis plus de deux décennies.
- Réduction sensible de la possibilité forestière.





3.3 - Îlots de vieillissement (suite)

Décision

Pour la période 2008 - 2013, le Forestier en chef retient la cible de 3 % d'îlots de vieillissement pour l'ensemble des UAF.

À ce seuil, les impacts sur la possibilité forestière sont minimales considérant l'application de modalités révisées comme mesure de substitution.





3.3 - Îlots de vieillissement (suite)

D'ici 2009, le MRNF s'est engagé à :

- réaliser un bilan des forêts mûres et surannées ;
- examiner l'ensemble des types de peuplements forestiers pour atteindre l'objectif.

Recommandation

La définition, la cible et les modalités de localisation des îlots de vieillissement devraient être réévaluées tout en intégrant les autres moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif de maintien de forêts mûres et surannées.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.4 - Âge d'exploitabilité absolue

But recherché

Produire des arbres atteignant des dimensions supérieures sur les sites de qualité moyenne et élevée (OM 12).

Moyen

Selon l'indice de la qualité de station (IQS), une méthode mathématique a utilisé un diamètre minimal de 9 ou de 13 cm pour calculer l'âge d'exploitabilité absolue.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.4 - Âge d'exploitabilité absolue (suite)

Conséquences sur les CPF

- La majorité des sites a été identifiée comme ayant un potentiel de produire des bois de dimensions supérieures.
- Surévaluation importante par rapport à la réalité terrain.
- Décalage de la période critique par rapport à l'effet attendu des travaux sylvicoles réalisés depuis plus de deux décennies.
- Réduction sensible de la possibilité forestière.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.4 - Âge d'exploitabilité absolue (suite)

Décision

Sur la base des types écologiques (dynamique forestière et milieu physique), **le Forestier en chef ajuste les CPF 2008 - 2013 en assignant un âge d'exploitabilité en fonction du potentiel des stations à produire des bois de dimensions et de qualités supérieures.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 

3.4 - Âge d'exploitabilité absolue (suite)

Recommandation

Le Forestier en chef recommande de compléter les outils permettant le choix de stratégies sylvicoles adaptées aux sites favorables à la production de bois de dimensions et de qualité supérieures.

La multiplicité d'objectifs dans une gestion axée sur l'aménagement forestier durable devra permettre un choix parmi les différents types de maturité (absolue, technique, financière, etc.). Une modulation devrait être réalisée selon les propriétés des essences à produire, les particularités écologiques des stations et les enjeux socio économiques régionaux.



3.5 - Perturbations naturelles

But recherché

Intégrer aux CPF 2008 - 2013 des pertes éventuelles de volumes de bois attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et aux feux de forêts.

Conséquences

- Projection d'une épidémie de TBE en 2015 ou 2035 conduisant à une diminution de la possibilité forestière.
- Estimation de l'impact de l'occurrence des feux, conduisant à une diminution de la possibilité forestière après la mise en œuvre d'un plan de récupération.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.5 - *Perturbations naturelles* (suite)

Constats du Forestier en chef

- **Difficulté d'estimer les impacts et l'occurrence des perturbations naturelles.**
- **Méthodes actuelles de projection peu robustes et très sensibles aux hypothèses considérées.**
- **Une gestion intégrée des épidémies d'insectes comprenant une stratégie de protection plus soutenue permettrait une meilleure atténuation des impacts.**





3.5 - Perturbations naturelles (suite)

Décision

Le Forestier en chef conserve l'impact présumé de l'effet d'une épidémie de TBE en considérant que cette réduction constitue une réserve de précaution applicable à l'ensemble des perturbations naturelles. Cette réserve sera réévaluée au prochain calcul de la possibilité forestière.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.5 - Perturbations naturelles (suite)

Recommandation

Développer et implanter une stratégie intégrée de protection (coupes d'assainissement / de récupération, lutte directe continue, sylviculture préventive) **afin de minimiser la fréquence et la sévérité des épidémies d'insectes ainsi que les pertes de matière ligneuse qui résultent des autres perturbations naturelles.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.6 - « Paix des Braves »

But recherché

L'«Entente» définit un régime forestier adapté pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris, tout en mettant l'accent sur les principes et les valeurs du développement durable.

Impacts de la mise en œuvre

- Fragmentation importante de la gestion du territoire original en plusieurs UAF et aires de trappe.
- Grande complexité dans l'évaluation de la possibilité forestière de ces territoires, en raison des nombreuses particularités à caractère spatial prévues à l'«Entente».



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.6 - «*Paix des Braves*» (suite)

Impacts de la mise en œuvre (suite)

- Effets cumulatifs des modalités prévues au Règlement sur les normes d'intervention (RNI), des OPMV et des directives associées à la protection des valeurs qui sont à la base de l'«Entente».
- Incapacité du logiciel «Sylva II» d'intégrer l'ensemble des valeurs / modalités à référence spatiale et d'en évaluer l'impact sur les résultats du CPF.





3.6 - «*Paix des Braves*» (suite)

Décision

Le Forestier en chef considère que les résultats des CPF, et les analyses complémentaires qu'il a réalisées, ne lui permettent pas d'établir maintenant la possibilité forestière 2008 - 2013 pour les 15 UAF faisant partie du territoire de l'«Entente».

En attendant de nouveaux CPF, la possibilité forestière 2008 - 2013 sera ajustée en fonction de celle de 2000 - 2008 pour les territoires correspondants. La possibilité forestière sera diminuée de 25 % pour le SEPM et de 5 % pour les feuillus.





3.6 - «*Paix des Braves*» (suite)

Recommandation

Le Forestier en chef recommande de reprendre les calculs de possibilité forestière pour les 15 UAF du territoire couvert par l'«Entente», en utilisant un logiciel de CPF permettant d'intégrer l'ensemble des contraintes à référence spatiale.

Le temps requis pour la reprise des CPF sera à la mesure de la complexité des travaux à réaliser.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.7 - Provenance des volumes par composante territoriale

Pour respecter la possibilité forestière de chaque UAF, il est important de s'assurer que la récolte provienne de l'ensemble des composantes territoriales qui ont servi à déterminer la possibilité forestière (secteurs sans contraintes, bandes riveraines, pentes fortes, habitats fauniques, zones panoramiques, etc.).

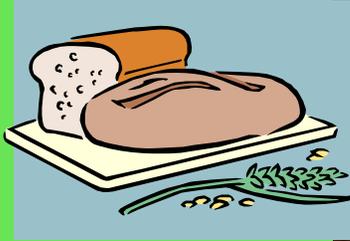
Recommandation

Le Forestier en chef recommande au ministre d'exiger que la récolte soit effectuée dans les différentes composantes territoriales sans excéder la contribution des secteurs sans contraintes.





Pourquoi répartir les volumes par composante territoriale ?



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.8 - Coupe mosaïque

Objectif

Planifier la répartition des secteurs d'intervention dans l'espace et dans le temps afin de mieux concilier les multiples usages de la forêt.

Constats du Forestier en chef

- **Méthode indirecte d'évaluation de l'impact** (volume au lieu de superficie), mieux adaptée à des massifs importants de forêts homogènes.
- **Ne tient pas compte du morcellement naturel ou résultant d'interventions passées.**
- **Évaluation par groupe de calcul.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.8 - Coupe mosaïque (suite)

Recommandation

Dans le but d'implanter la spatialisation du calcul de la possibilité forestière, le Forestier en chef recommande de définir, dans les meilleurs délais, les objectifs et les indicateurs de répartition spatiale.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



3.9 - Forêts feuillues, mixtes et de pins

Une révision en profondeur des principes d'aménagement des forêts feuillues, mixtes et de pins doit s'amorcer pour éventuellement assurer une gestion axée sur une production soutenue de bois d'œuvre de qualité.

À très court terme, le Forestier en chef présentera un rapport détaillé de ses analyses, ses constats, ses conclusions et ses recommandations au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



3.9 - Forêts feuillues, mixtes et de pins (suite)

Recommandation

Le Forestier en chef recommande d'initier une révision des principes d'aménagement des forêts feuillues, mixtes et de pins afin que ceux-ci soient intégrés aux différents programmes dans les plus brefs délais dans le but d'en assurer le succès.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



4

Possibilité forestière 2008 - 2013

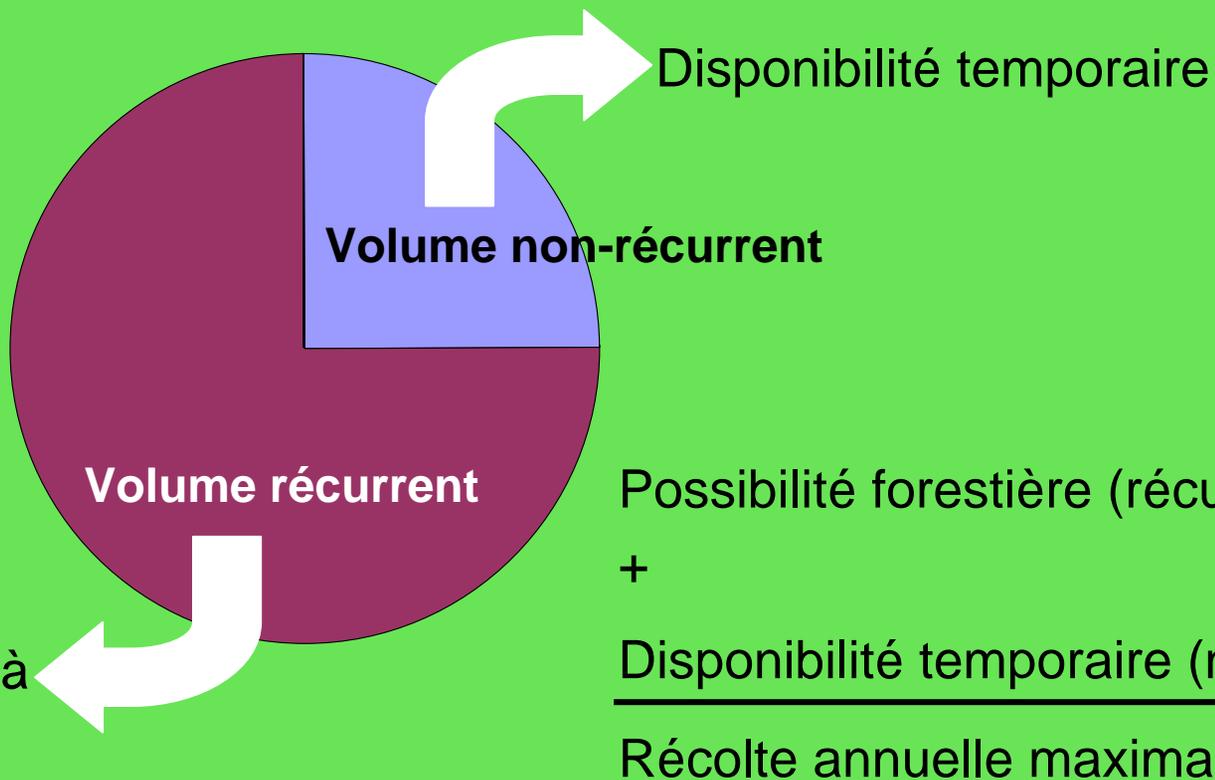


*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



4.1 - Niveau maximal de récolte annuelle





4.2 - Possibilité forestière provinciale 2008 - 2013

Calcul de possibilité forestière		Possibilité par essence ou groupe d'essences résineuses (m ³ /an)			
		SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge
A	2000-2008	29 121 100	520 100	117 200	691 400
B	Forestier en chef 2008-2013	22 188 600	351 700	100 400	368 200
Variation (B-A)		-6 932 500	-168 400	-16 800	-323 200
Variation (%)		-23,8%	-32,4%	-14,3%	-46,7%
C	Forêt Québec 2008-2013	20 647 400	327 100	91 500	341 200
Variation (B-C)		1 541 200	24 600	8 900	27 000
Variation (%)		7,5%	7,5%	9,7%	7,9%

¹ sapin, épinettes, pin gris, mélèze



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



4.2 - Possibilité forestière provinciale 2008 - 2013 (suite)

Calcul de possibilité forestière		Possibilité 2008-2013 (m ³ /an) déterminée par le Forestier en chef pour les essences feuillues					Total
		Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Toutes essences
A	2000-2008	3 678 700	4 319 800	1 173 100	1 868 500	387 400	41 877 300
B	Forestier en chef 2008-2013	2 954 300	4 157 700	937 900	1 373 600	267 100	32 699 500
Variation (B-A)		-724 400	-162 100	-235 200	-494 900	-120 300	-9 177 800
Variation (%)		-19,7%	-3,8%	-20,0%	-26,5%	-31,1%	-21,9%
C	Forêt Québec 2008-2013	2 806 400	3 905 300	868 800	1 250 100	241 700	30 479 500
Variation (B-C)		147 900	252 400	69 100	123 500	25 400	2 220 000
Variation (%)		5,3%	6,5%	8,0%	9,9%	10,5%	7,3%

² érable à sucre et érable rouge



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



4.3 - Volumes conjoncturels 2008 - 2013

Disponibilité temporaire par essence ou groupe d'essences (m³/an)

Décision Forestier en chef 2008 - 2013	Région	Peupliers	Bouleau à papier	Total
	07	47 500	22 800	70 300
	08	153 600	124 700	278 300

Les volumes conjoncturels devront faire l'objet d'une analyse détaillée ultérieure, en fonction des stratégies sylvicoles qui seront approuvées dans les Plans généraux d'aménagement forestier.



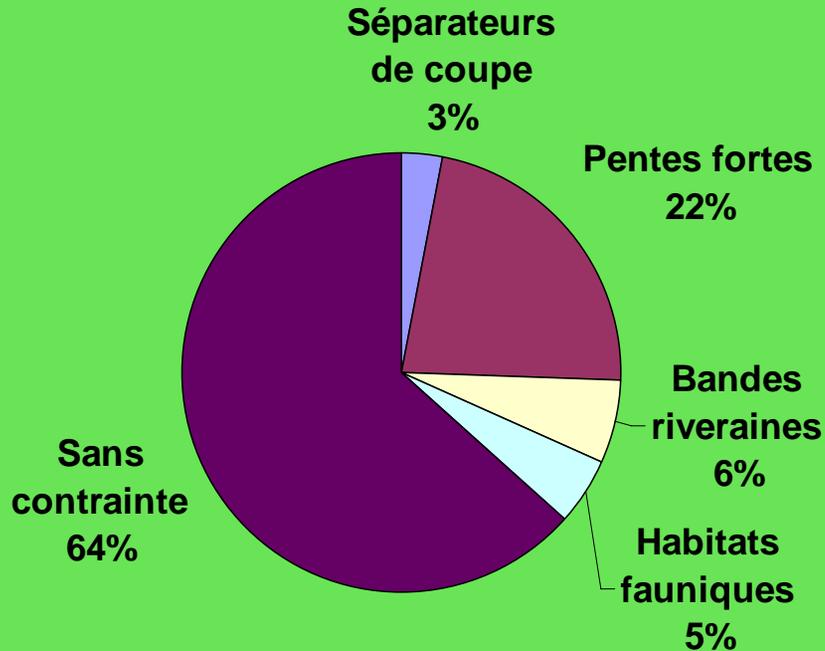
Bureau du Forestier
en chef

Québec 



4.4 - Provenance des volumes

(exemple)



Volume sans contrainte

+

Volume séparateurs de coupe

+

Volume pentes fortes

+

Volume bandes riveraines

+

Volume habitats fauniques

Niveau maximal de récolte



Bureau du Forestier
en chef

Québec



4.4 - Provenance des volumes (suite)



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



4.4 - Provenance des volumes (2008 - 2013)

Provenance des volumes	Superficie totale	Récolte maximale annuelle ³	
	ha	m ³	%
Bandes riveraines	1 078 299	756 706	2,5%
Séparateurs de coupe (et forêts morcelées - R02)	677 358	590 698	1,9%
Pentes fortes (31 à 40 %)	1 221 237	1 553 029	5,1%
Habitats fauniques	151 807	155 800	0,5%
Encadrements visuels	1 031 185	1 293 648	4,2%
Territoires à multiples usages	919 311	1 048 000	3,4%
Forêts morcelées (et séparateurs de coupe - R11)	833 264	1 377 317	4,5%
Autres particularités régionales ou locales	1 232 801	1 360 511	4,5%
Sous-total des contraintes	7 145 262	8 135 709	26,7%
Sous-total sans contrainte	19 375 812	22 343 791	73,3%
Total	26 521 074	30 479 500	100,0%

³ Cette répartition par type de contrainte est à titre indicatif seulement.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



5

Analyse des résultats



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



5.1 - Écarts constatés

Essences	Diminution de la possibilité forestière (%)			Proportion (%)
	Commission Coulombe	Loi 71	Forestier en chef	
SEPM	-20	-20	-23,8	68
Feuillus	--	-5	-15,2	30
Pins, Pruche et Thuya	--	--	-38,3	2

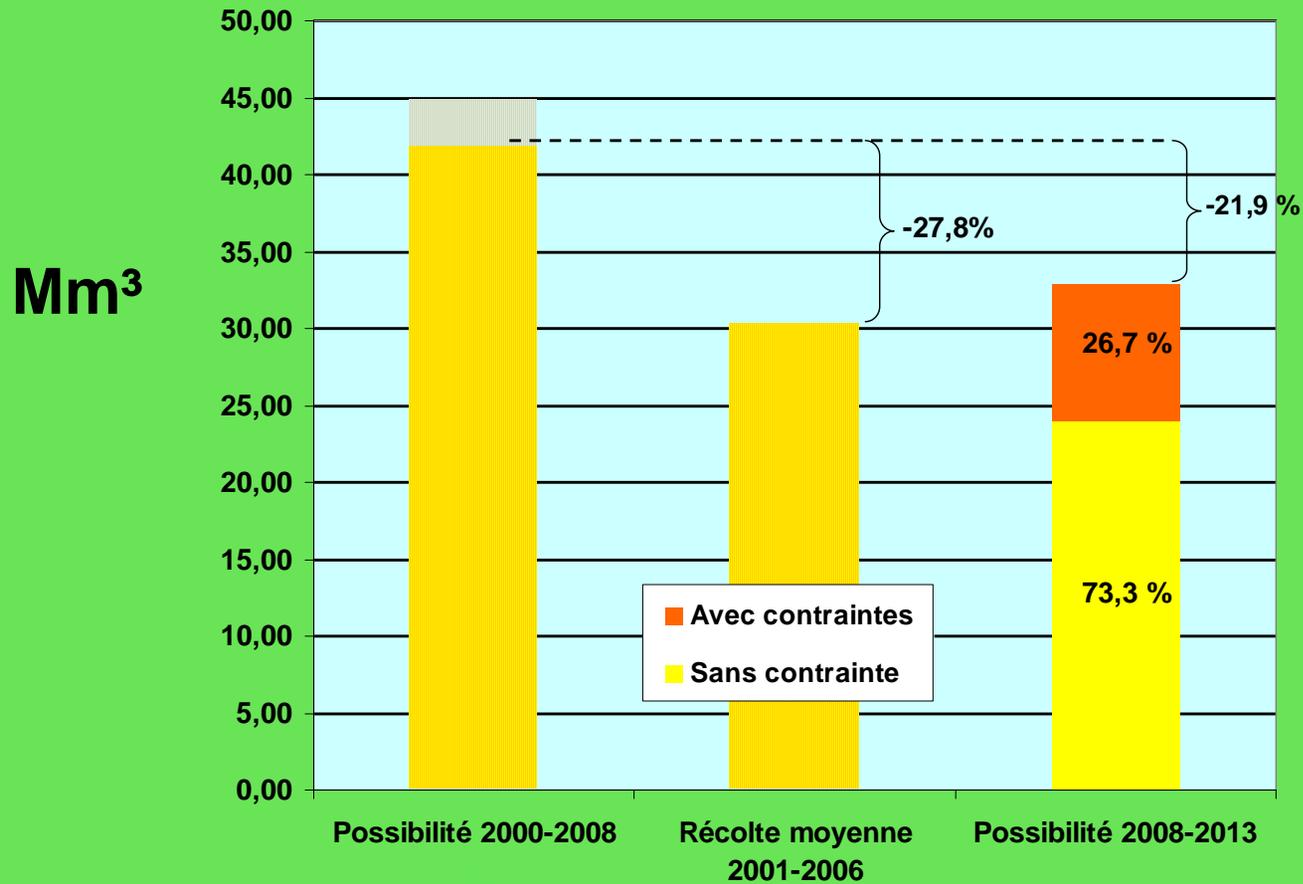


Bureau du Forestier
en chef

Québec 



5.2 - Comparaison des possibilités forestières totales



Bureau du Forestier
en chef

Québec



5.3 - Commentaire général

- **SEPM**

Les conclusions, les décisions et les recommandations du Forestier en chef sont un prolongement des travaux de la Commission Coulombe.

- **Autres essences**

Les diminutions de la possibilité forestière sont significatives.

- **Nouvelle exigence**

Respect de la provenance des volumes qui s'ajoute potentiellement aux diminutions de la possibilité forestière décrites précédemment.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



5.4 - Estimé des écarts

	Volume (m ³)	Écart (%)
Possibilité 2000-2008	41 877 300	
Pertes de superficies	3 153 600	- 7,5
Âge d'exploitabilité	1 590 300	- 3,8
Coupe mosaïque	2 139 800	- 5,1
Surestimation des tarifs de cubage	475 200	- 1,1
Perturbations naturelles (TBE)	517 800	- 1,2
Autres facteurs	?	?
		- 18,7
Possibilité 2008-2013	32 699 500	- 21,9



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



5.4 - Estimé des écarts (suite)

Pertes de superficie		
<i>Décisions gouvernementales modifiant les droit d'utilisation du territoire</i>	<i>Améliorations des connaissances</i>	<i>Autres</i>
<ul style="list-style-type: none">• Aires protégées• Refuges biologiques• Habitats fauniques• Écosystèmes forestiers exceptionnels• Limite nordique• Pessières à cladonies• Caribou forestier (plans)• Sites des Premières Nations• Réservoirs hydroélectriques	<ul style="list-style-type: none">• Pentes abruptes• Bandes et écotones riverains• Chemins forestiers• Dénudés secs• Dénudés humides	<ul style="list-style-type: none">• Réserves forestières





5.4 - Estimé des écarts (suite)

Autres facteurs

- Création des unités d'aménagement
- Bonification des stratégies d'aménagement
- Révision du moment de la sénescence des peuplements
- Révision des rendements escomptés des plantations, des EPC et des coupes de jardinage
- Révision des hypothèses de retour après coupe
- Etc.





5.5 - Le cas des pins (pins blanc et rouge)

Diminution importante de la possibilité forestière, attribuable à:

- une structure de classe d'âge dite « anormale » ;
- un manque de forêts âgées de 0 - 30 ans afin d'assurer un rendement soutenu pour la récolte ;
- un envahissement par le sapin et les feuillus après intervention ;
- un appauvrissement des peuplements de pins par les interventions du passé ;
- une réduction des superficies de peuplements de pins, démontrée par le 3^e programme d'inventaire forestier.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



5.6 - Le cas de l'érable à sucre et du bouleau jaune

Diminution importante de la possibilité forestière, attribuable à :

- **des rendements forestiers mesurés plus faibles que ceux escomptés en 2000 ;**
- **un portrait plus fiable des superficies traitées ;**
- **des pertes de superficies productives ;**
- **la révision des hypothèses territoriales;**
- **des changements dans les hypothèses et les méthodes des traitements sylvicoles.**



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



6

Les orientations pour les CPF 2013 - 2018



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



6.1 - Choix du nouveau logiciel

Le choix du prochain logiciel de CPF qui permettra la spatialisation et l'optimisation des résultats pour 2013 - 2018 est complété. Une recommandation a été transmise au Conseil du Trésor pour décision.

Le processus d'acquisition se réalisera au T1 - 2007.

Le logiciel sera opérationnel en 2009 et remplacera progressivement Sylva II. Le Forestier en chef sera en mesure d'évaluer rapidement les impacts de différentes décisions, options ou contraintes à caractère spatial associées à l'aménagement durable des forêts.



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



6.2 - Dépôt d'un rapport détaillé à Forêt Québec

Le but de la présentation était de concentrer l'attention sur les éléments principaux. Un rapport complémentaire présentant l'ensemble des analyses, des conclusions, des recommandations et des orientations à caractère technique ou spécifique sera remis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune à très court terme.

Ce rapport sera aussi disponible sur le site WEB.



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



6.3 - Document de réflexion

Le Forestier en chef déposera un document de réflexion au T2 - 2007 sur la réalisation des CPF.

Les objectifs visés par la nouvelle approche sont :

- **Évaluation en fonction de la croissance mesurée et des travaux réalisés.**
- **Évaluation en continu des stratégies.**
- **Continuité dans les stratégies sylvicoles.**
- **Capacité de rétroaction.**



Bureau du Forestier
en chef

Québec 



Remerciements

- **Personnel du Bureau du Forestier en chef**

Un travail d'équipe exceptionnel

- **Personnel de Forêt Québec**
- **La patience de tous**
- **...**



*Bureau du Forestier
en chef*

Québec 



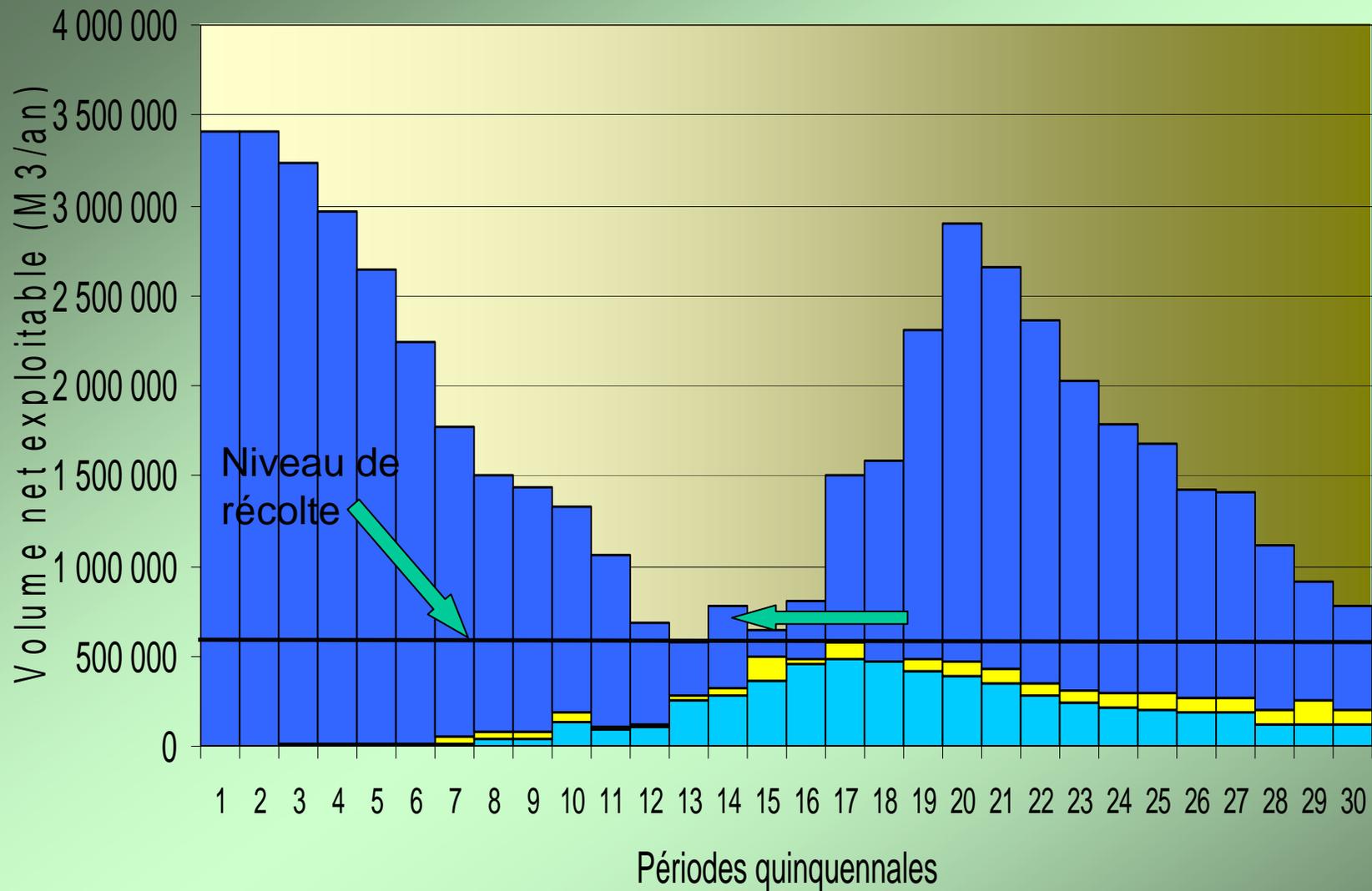
***Un équilibre à définir
avec la participation de tous,
en vue des CPF de 2013-2018 !***

Merci !

Bureau du Forestier
en chef

Québec 

Évolution du volume exploitable dans le temps



Éclaircie précommerciale

Plantation

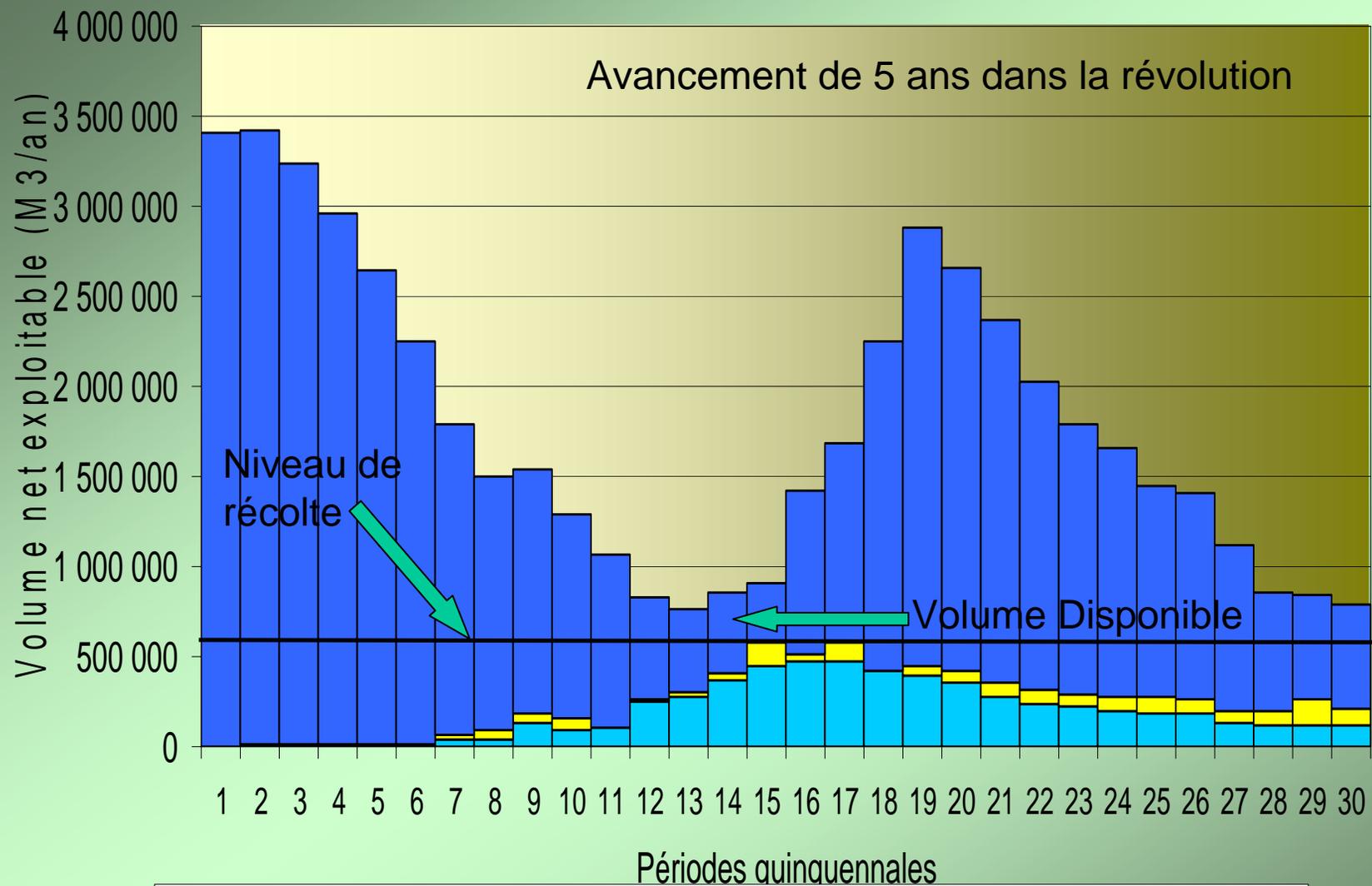
Forêt d'origine naturelle



Évolution du volume exploitable dans le temps

5

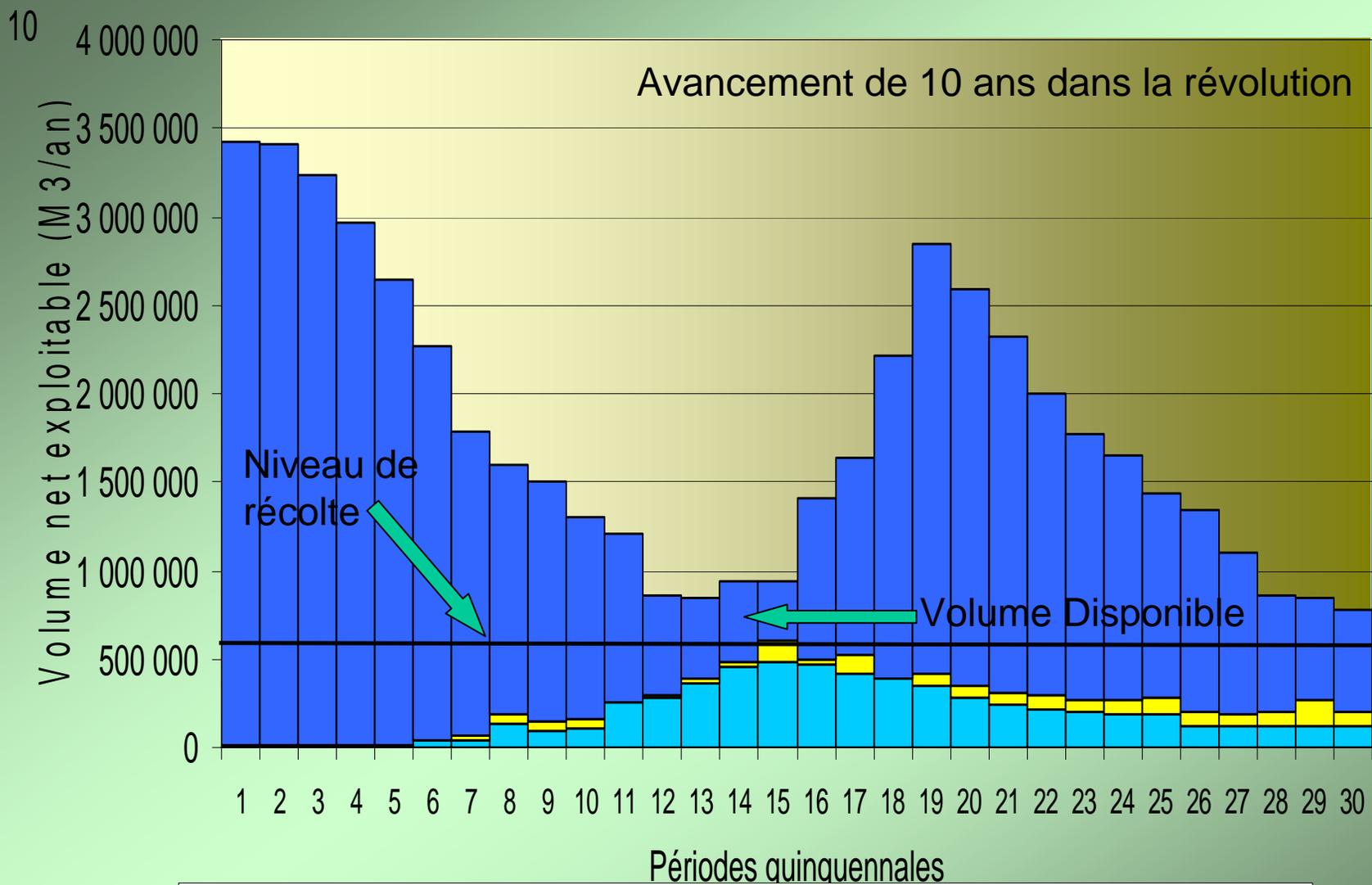
Avancement de 5 ans dans la révolution



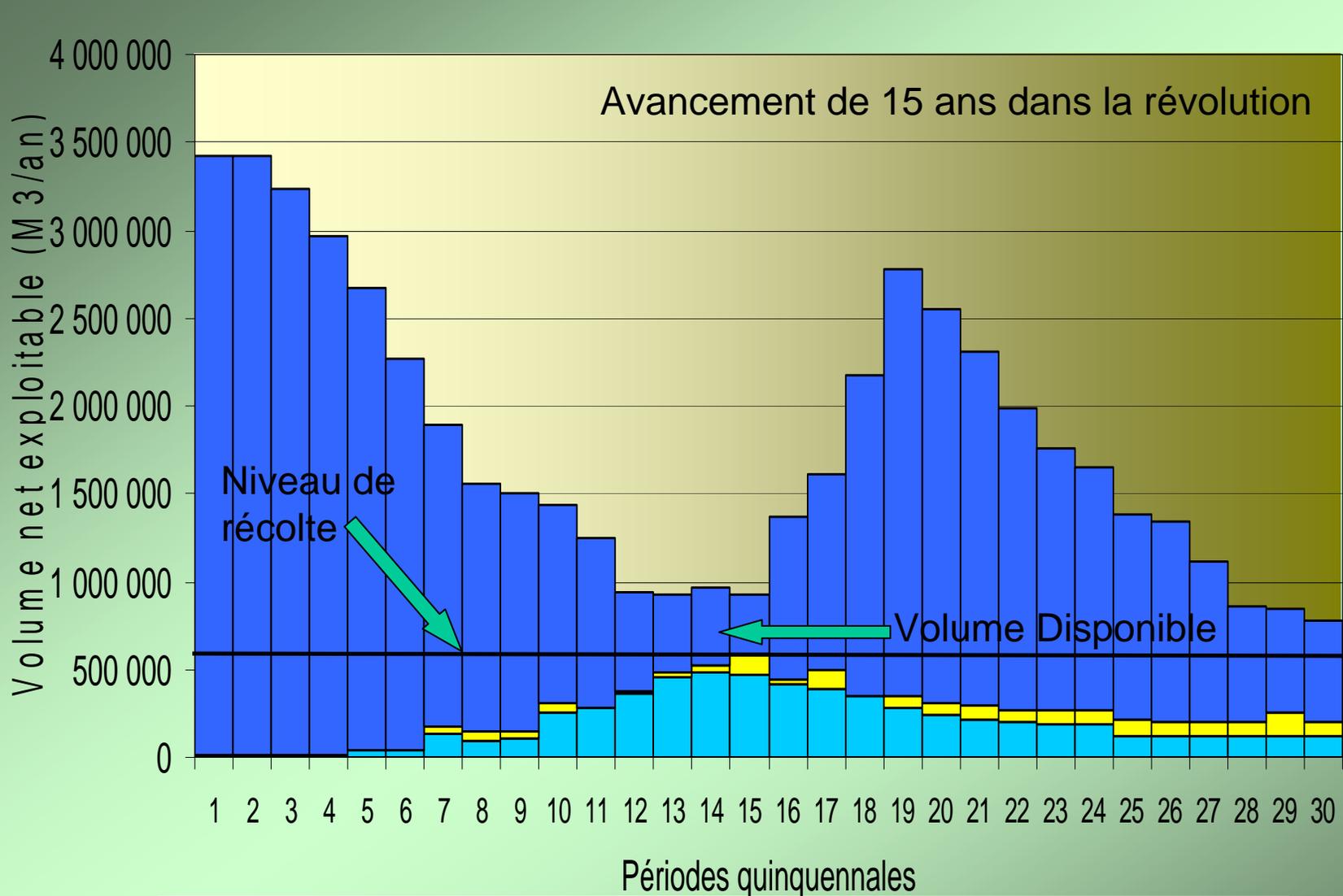
Éclaircie précommerciale Plantation Forêt d'origine naturelle



Évolution du volume exploitable dans le temps



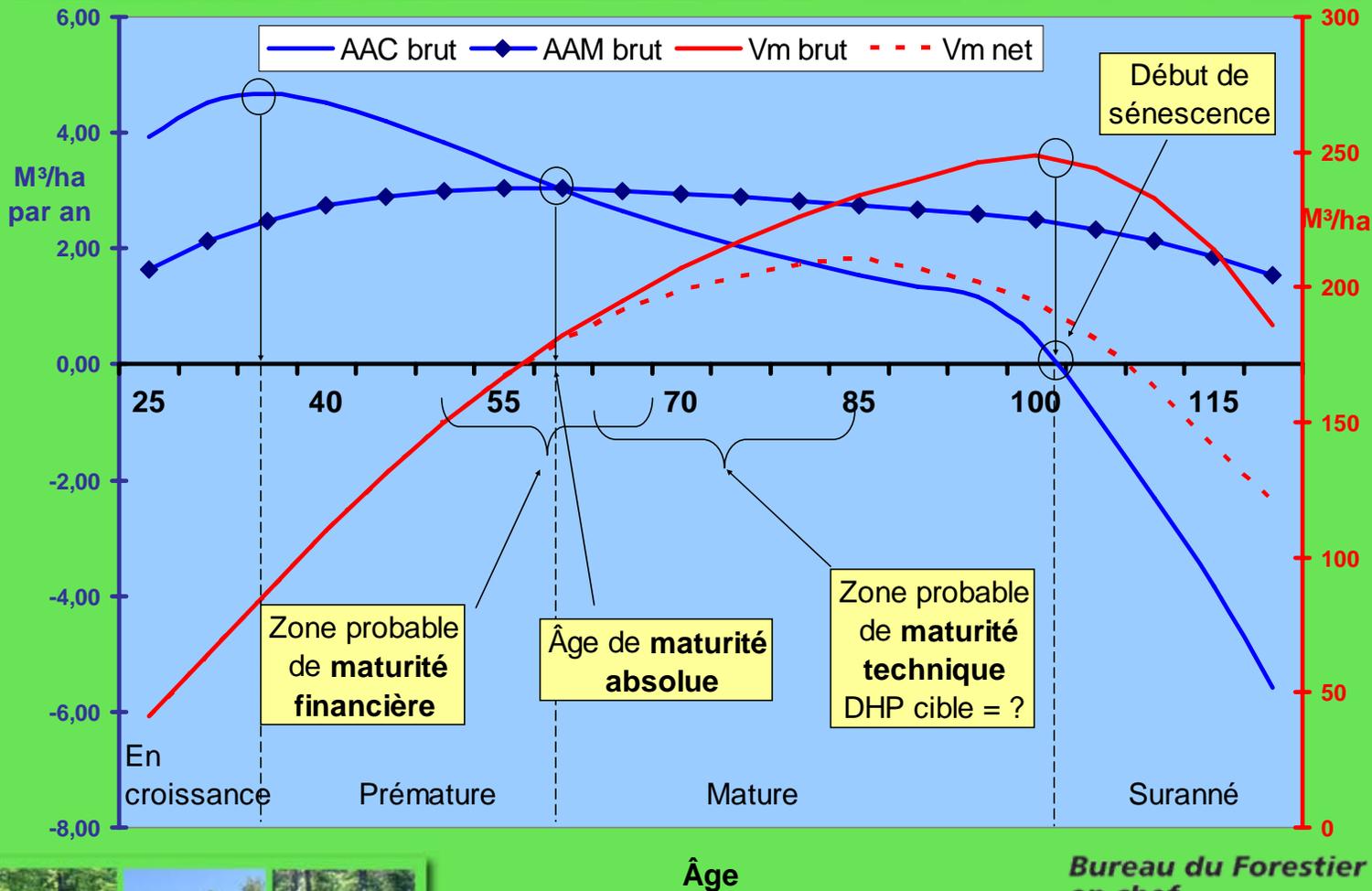
Évolution du volume exploitable dans le temps





Information

Peuplier faux-tremble, IQS 18, densité forte



Bureau du Forestier
en chef

Québec